

PACTE PARISIEN

DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

2021-2026




**PREFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Hébergement
et du Logement (Drihl)



Fédération
des acteurs de
la solidarité

FACE
Les associations contre l'exclusion

PARIS
HAUTS
DE SEINE

ASSISTANCE
PUBLIQUE  HÔPITAUX
DE PARIS



ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France



Caisse régionale
Île-de-France



LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES de la crise sanitaire ont exacerbé et mis en lumière des situations de détresse et de précarité importantes sur le territoire parisien. Certains publics déjà identifiés ont été fortement fragilisés alors que de nouveaux publics ont vécu isolement et exclusion. L'ampleur et le caractère inédit de la crise ont nécessité la mise en place de réponses rapides, adaptées et coordonnées.

Dans ce contexte, depuis un an, les acteurs de la lutte contre l'exclusion – institutionnels, associatifs, entreprises et citoyens – ont participé à l'écriture et à l'élaboration de l'Acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion pour mieux prévenir et agir face à ces situations.

L'élargissement de la réflexion à l'exclusion sous toutes ses formes a été dressé comme un axe prioritaire de travail, les difficultés vécues pendant la crise sanitaire ayant imposé la prise en compte de nombreux sujets comme la santé mentale, l'aide alimentaire, l'accès aux droits mais aussi aux loisirs, aux sports et à la culture. Il a semblé également indispensable de porter une attention particulière aux jeunes, aux personnes à la rue et aux personnes en perte d'autonomie.

Dans cette perspective, une dynamique partenariale conséquente s'est constituée pour définir une stratégie claire et cohérente, dans la continuité des actions mises en œuvre par le Pacte de lutte contre la grande exclusion 2015-2020, et identifier 93 actions qui constitueront une base de travail solide pour les années à venir.

“ La signature de l'Acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion s'inscrit dans notre volonté de recréer du lien avec toutes celles et tous ceux qui ne trouvent plus leur place dans notre société. La crise sanitaire a montré la force de ce Pacte partenarial pour apporter des réponses efficaces aux défis économiques, sociaux et psychologiques de l'exclusion. Parce que la lutte contre l'exclusion nécessite l'engagement de l'ensemble des parties prenantes (institutions, associations, entreprises et Parisiennes et Parisiens), je me réjouis de l'élargissement de ce Pacte à de nouveaux partenaires et tiens à remercier tous les acteurs qui s'impliquent au quotidien dans cette lutte essentielle.”

Anne Hidalgo
Maire de Paris

“ Avec la signature de l'Acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion, l'État réaffirme sa forte mobilisation au soutien des personnes en situation de grande précarité ou d'exclusion. Engageant plus de 840 millions d'euros en 2021, l'État investit l'ensemble des champs face à la grande exclusion et garantit la promesse du pacte républicain au bénéfice de chacun. Ce Pacte se concrétise par des actions visant à sécuriser les parcours de vie des personnes en grande difficulté, de l'éducation à l'emploi par l'activité économique, des actions de prévention et de promotion de la santé aux politiques volontaristes d'hébergement, des quartiers prioritaires parisiens aux politiques de logement. Cette coopération entre l'État et ses partenaires permet d'assurer une réponse adaptée et coordonnée de l'ensemble des pouvoirs publics face aux problématiques des publics précaires, sur le long terme et par un travail de fond, afin de résorber durablement l'exclusion et la précarité.”

Marc Guillaume
Préfet de Paris,
préfet de la région
Île-de-France

“ La Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France salue les travaux collégiaux de mise en œuvre de l'acte 2 du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion qui nous ont permis de nous fixer de nouvelles grandes orientations d'actions adaptées à l'évolution du contexte social, mais également d'adopter des postures permettant d'anticiper les lignes de faille pouvant apparaître.”

Bruno Morel
Président de la Fédération
des acteurs de la solidarité
Île-de-France

4 ENGAGEMENTS

Au terme d'un travail important de concertation, les 23 signataires du Pacte ont décidé, autour de l'État, la Ville et la Fédération des acteurs de la solidarité, de prendre 4 engagements structurants :

Changer le regard

La précarité véhicule de nombreuses représentations qui affectent directement celles et ceux qui la vivent quotidiennement et contribuent souvent au rejet des personnes exclues, à leur invisibilisation au sein de la société. Elles ébranlent la dignité et la confiance des personnes en situation de précarité, pouvant conduire à un refus d'accompagnement, jugé stigmatisant et vain. Convaincus que l'évolution des représentations conditionne la réussite de la politique de lutte contre l'exclusion, les signataires du Pacte portent un éventail d'actions pédagogiques, de sensibilisation, de communication adaptées à la diversité des acteurs : qu'il s'agisse du grand public, des employeurs et des personnes accompagnées elles-mêmes.

Développer une offre de proximité pour une Ville du quart d'heure solidaire

De très nombreux services sont proposés à Paris. Pour autant, les signataires du Pacte s'accordent sur l'importance de les développer encore pour répondre aux besoins non couverts, parfois exacerbés par les récentes crises migratoires et économiques.

Avec le Pacte, les signataires partagent l'ambition de faire de Paris, la Ville du quart d'heure solidaire, où il sera possible de trouver les principaux services essentiels, proposés aux personnes en situation d'exclusion, à moins de 15 minutes en développant des solutions innovantes, de proximité, de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire grâce à un maillage de grande proximité.

Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide

Les situations de précarité et de détresse demeurent un phénomène important et les ressources mobilisées pour satisfaire les besoins primaires (hébergement, alimentation, santé, hygiène) n'ont jamais été aussi conséquentes. Pour autant, la gestion de l'urgence sociale ne doit pas entamer la lisibilité des dispositifs, l'exigence de qualité du service rendu et l'adaptation aux besoins des personnes.

Pour respecter la dignité des personnes et garantir un accueil de qualité, les réponses à l'urgence sociale devront se construire autour des personnes, de leurs besoins et de leurs capacités. Par ailleurs, les crises sociales nous demandent d'être en mesure d'évoluer rapidement pour faire face à l'urgence. Des actions sont ainsi proposées pour rendre les dispositifs plus inclusifs en adaptant par exemple les capacités et le fonctionnement des structures d'accueil à l'accompagnement de certains publics particulièrement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes LGBTQI+. La démarche d'aller-vers sera également développée.

Dans la même logique, une attention renforcée sera apportée aux dispositifs d'accompagnement de sorte qu'ils soient compréhensibles et accessibles pour toutes et tous.

Garantir un accompagnement sans rupture

Le Pacte de lutte contre l'exclusion poursuit l'engagement de l'Acte 1 du Pacte en faveur d'une politique globale et coordonnée de prévention qui portera notamment sur la prévention des difficultés liées au logement, à la santé et aux problématiques pouvant constituer un frein à l'insertion sociale ou professionnelle.

La politique de prévention comportera un volet de sensibilisation auprès des professionnel·le·s intervenant dans des secteurs larges (entreprise, bailleurs sociaux, éducation nationale, secteur hospitalier) afin d'identifier le plus en amont possible les risques d'exclusion.

Les signataires du Pacte s'engagent ainsi à systématiser la logique de parcours qui suppose la continuité de l'accompagnement des personnes, une coordination réelle et des partenariats larges entre acteurs pour répondre aux différents besoins, et la mise en place d'une organisation spécifique sur ce sujet.

À ce titre, l'attention portée à la sortie des dispositifs des personnes accompagnées sera particulièrement importante car elle est gage d'une autonomie et d'une solidité retrouvée et garantit la capacité des dispositifs à accompagner de nouveaux bénéficiaires.

13 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Changer le regard

- **Objectif 1:** Changer le regard sur la pauvreté et l'exclusion sociale
Action focus: Ouvrir les dispositifs d'hébergement sur leurs quartiers
- **Objectif 2:** Encourager la participation active de toutes et tous à la lutte contre l'exclusion
Actions focus: Mettre en place un outil partagé type passeport du bénévole
- **Objectif 3:** Développer et partager la connaissance sur l'exclusion sociale
Action focus: Expérimenter une Nuit de la Solidarité estivale

Développer une offre de proximité pour une Ville du quart d'heure solidaire

- **Objectif 4:** Enrichir l'offre pour répondre aux besoins primaires des personnes
Action focus: Poursuivre le développement d'une offre de logements PLAI, PLAI adaptés et de pensions de famille sur l'ensemble du territoire parisien
- **Objectif 5:** Donner toute leur place à la culture, aux sports, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité
Action focus: Adapter le Pass culture aux personnes en situation d'exclusion
- **Objectif 6:** Garantir un accompagnement adapté au bassin de vie des personnes
Action focus: Penser l'urgence sociale à l'échelle de Paris et de la métropole

Assurer l'accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide

- **Objectif 7:** Garantir un accueil social inconditionnel et de qualité
Action focus: Mieux vivre à l'hôtel pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les difficultés d'accès aux soins et permettre l'accès aux loisirs et au soutien scolaire
- **Objectif 8:** Aller vers et emmener vers
Action focus: Expérimenter la création de services d'accès aux droits sociaux dans les services sociaux de proximité
- **Objectif 9:** Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accompagnement
Action focus: Rénover le SIAO-115
- **Objectif 10:** Donner à chacun les clés de son autonomie
Action focus: Développer l'autonomie numérique des personnes ne maîtrisant pas le français

Garantir un accompagnement sans rupture

- **Objectif 11:** Identifier et prévenir précocement les risques d'exclusion
Action focus: Mieux identifier et intervenir auprès des ménages du parc privé en situation d'impayés locatifs
- **Objectif 12:** Renforcer les logiques de parcours pour prévenir les ruptures et faciliter l'insertion
Action focus: Coordonner les sorties d'hospitalisation des personnes à la rue et documenter les besoins en hébergements médicalisés
- **Objectif 13:** Améliorer la coordination de tous les acteurs pour garantir un accompagnement continu
Action focus: Renforcer la coordination des acteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux.

Retrouvez les 93 actions concrètes sur paris.fr